



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## paiement des pensions

Question écrite n° 59015

### Texte de la question

M. Alain Cousin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modalités de versement des retraites des agriculteurs. En effet, les agriculteurs retraités perçoivent leurs revenus trimestriellement et non mensuellement, ce qui pose nombre de problèmes d'organisation et de gestion pour ces retraités qui ne perçoivent que de faibles pensions. Afin de leur éviter ce décalage perpétuel entre leurs charges et besoins et la perception de leurs revenus, il lui demande si elle entend mettre en oeuvre rapidement sa proposition de substituer au versement trimestriel un versement mensuel des retraites des agriculteurs. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

### Texte de la réponse

La demande portant sur la mensualisation des paiements des pensions de retraite agricoles apparaît légitime, le régime agricole étant l'un des derniers à conserver un rythme trimestriel de paiement des pensions. Sur un plan technique, les pensions de retraite des personnes non salariées de l'agriculture sont, à l'heure actuelle, versées trimestriellement et à terme échu, soit le 10 du mois civil suivant le trimestre auquel elles se rapportent et non pas dans les derniers jours du trimestre en cause comme c'était le cas pour le régime des artisans ou celui des commerçants. Une mensualisation du paiement des retraites entraînerait un surcoût que les autres régimes n'ont pas eu à financer et égal à deux mois de prestations, soit 9 milliards de francs. Il s'agit donc d'une mesure comportant un coût considérable, qui devrait être supporté par l'Etat, le régime agricole ne disposant pas de réserve susceptible de financer la mensualisation. Cette mesure ne peut donc être envisagée dans l'immédiat. Il convient en effet d'étudier au préalable, de façon approfondie, ses conditions de mise en oeuvre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Cousin](#)

**Circonscription :** Manche (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59015

**Rubrique :** Retraites : régime agricole

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mars 2001, page 1602

**Réponse publiée le :** 2 juillet 2001, page 3822